



## 1458 - CURIEUX PRÊCHE

Le curé de Fay a déjà été condamné, sous peine d'excommunication à 10 livres tournois d'amende, et à enlever dans la quinzaine son blé de dîmes qu'il a déposé dans l'église.

Continuation d'enquête contre le curé de Fay, accusé d'avoir prononcé au prône dans l'église de Charmoy, des paroles qu'un témoin rapporte ainsi :

*« Bonnes gens, pensés à voz consciences et ne resemblés pas ung de mes parrochiens qui n'est pas icy. Il c'est confessez à moy, et depuis qu'il c'est confessez à moy, il c'est rempliz de charoine et en a tant prins que il l'a revomie. Il vault pis que ung chien ».*



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, de septembre 1457 à mai 1458



## TOMBÉ DANS LE PUIT - 1742

Jean Dupont garçon majeur âgé de quarante cinq ans  
Serviteur Domestique de la veuve Jean Bazin de fay est  
tombé malheureusement sur les neuf heures du soir le vingt sept  
may de la presente année Dans le puit de la ferme de la croix  
dont le corps retiré de l'eau après vingt quatre heures d'exposition  
sur place, a esté par moi curé soussigné que j'esme de ses parents inhumé  
au cimetiére de ce lieu en consequence de l'ord. de M. le lieutenant en  
la justice de fay rendüe sur les conclusions du procureur fiscal en icelle  
après avoir fait les procédures et pris les instructions qu'il appartient  
à ce sujet de vingt huit dudit mois et an susdite. Je doy ont  
C. Balant & C. Queuz MAY 28 1742  
Maucourt

Jean Dupont garçon majeur âgé de quarante cinq ans  
Serviteur Domestique de la veuve Jean Bazin de fay est  
tombé malheureusement sur les neuf heures du soir Le vingt sept  
may de la presente année Dans le puit de la ferme de la croix  
dont le corps retiré de l'eau après vingt quatre heures d'exposition  
sur place, a esté par moi curé soussigné presence de ses parents, inhumé  
au cimetiére de ce lieu en consequence de l'ordre de M. le lieutenant en  
la justice de fay rendüe sur les conclusions du procureur fiscal en icelle  
après avoir fait les procédures et pris les instructions qu'il appartient  
à ce sujet le vingt huit dudit mois et an susdite

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site AD10, Inventaires, Généalogie, Etat civil, Fays-lès-Marcilly, 1574-1792, page 228/506 et page 225/506



1858 LES REGISTRES SONT PLEINS DE JOIE MAIS AUSSI DE TRISTESSE...

**ACTES DE DÉCÈS.**

*N.º 1<sup>er</sup>*  
 Du 10 février 1858 Décès De  
 Alphonse Hippolyte Cordet.

Le an mil huit cent cinquante huit le onze du mois de février à neuf heures du matin par devant nous Jean-Alexis Pigeot Maire officiel de l'état civil de la commune de Fay canton de marilly-le-bray département de l'Aube est comparu Alexandre Modinat âgé de quarante neuf ans cultivateur et honore Modinat âgé de quarante cinq ans cultivateur tous deux demeurant audit Fay et tous les deux ouïs du défunt ci après nommé lesquels nous ont déclaré qu'ils dix heures à huit heures deux du soir Alphonse Hippolyte Cordet âgé de trente deux ans instituteur demeurant a Fay né à marilly-le-bray fils de Jean Baptiste Cordet et de Marie Justine Guichard épouse de Alphonse Eulalie Godier est décédé en la maison commune de Fay et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

*N.º 2<sup>o</sup>*  
 11 février 1858  
 Naissance De  
 Alphonse Arminie  
 Cordet.

Le an mil huit cent cinquante huit le onze du mois de février à neuf heures du matin par devant nous Jean-Alexis Pigeot Maire officiel de l'état civil de la commune de Fay canton de marilly-le-bray département de l'Aube est comparu Godier Pierre Charles âgé de cinquante trois ans menuisier demeurant a Fay le quel nous a déclaré qu'aujourd'hui à huit heures du matin est né en la maison dite audit Fay un enfant du sexe féminin qu'il présente au quel il a déclaré donner les prénoms de Alphonse Arminie le quel enfant est né de Alphonse Eulalie Godier âgée de dix huit ans épouse Monsieur Cordet Alphonse Hippolyte instituteur a Fay décédé le dix février présent mois audit Fay.

La dite déclaration faite en présence de Alexandre Modinat âgé de quarante neuf ans cultivateur et de honore Modinat âgé de quarante cinq ans cultivateur demeurant tous les deux audit Fay et ont le déclarant et les témoins signé après que lecture leur en a été faite de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

*Pigeot*  
*Modinat*  
*godier Pierre Charles*

Déclarations le même jour et à la même heure !!!